



AGIR POUR LE LOGEMENT  
Chambre du  
GRAND PARIS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Budget de la Région Ile de France

## « Pour une politique du logement efficace en Ile de France, le territoire du Grand Paris ne doit pas pâtir du millefeuille administratif »

Paris, le 11 janvier 2017 – La présentation du budget de la Région Ile de France a été l’occasion de rappeler les priorités en ce qui concerne le logement et de mettre en exergue les nouvelles orientations. En effet, alors que Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile de France a annoncé que le budget logement serait de 78,1 millions d’euros pour l’année 2017 (contre 110 millions en 2016), elle a également fait savoir que la Région réduira fortement la part dédiée au logement social, en ne finançant plus de logements très sociaux dans les communes. Pour la FNAIM du Grand Paris, il est impératif qu’il y ait une répartition claire entre les différents acteurs impliqués dans la politique du logement, entre l’Etat, les communautés d’agglomérations et jusqu’aux communes. En réaction à la présentation du budget de la Région, Didier Camandona, Président de la FNAIM du Grand Paris a souhaité souligner 3 points :

### 1<sup>er</sup> enseignement : La politique du logement doit répondre aux besoins des Franciliens

Pour Didier Camandona, « pour la première fois, tous s’accordent sur l’objectif de création annuelle de 70 000 logements. Il est important de garder le cap sur cet objectif. En effet, la Région capitale se caractérise par un certain nombre de déséquilibres, notamment entre l’offre et la demande qui ne peut être comblé que par un effort soutenu de construction sur plusieurs années pour apporter une solution logement accessible et adaptée à une métropole qui dépasse désormais les 12 millions d’habitants. La région a donc décidé de mettre l’accent d’abord sur le foncier. Cela rejoint d’ailleurs les propos du Préfet de la région Ile-de-France, Jean-François Carencu, qui avait annoncé en novembre dernier que l’objectif des 70 000 logements avait même été dépassé. »

### 2<sup>ème</sup> enseignement : il faut veiller à une répartition claire des compétences entre les acteurs du logement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la métropole du Grand Paris a désormais parmi ses attributions une compétence logement que la région détient également. En effet, depuis la loi NOTRE, le conseil régional a compétence pour promouvoir le soutien à l’accès au logement et à l’amélioration de l’habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine. De 70 millions d’euros en 2016, le budget logement social de la région Île-de-France passera à 40 millions d’euros cette année (sur le budget global de 78.1 millions).

Didier Camandona commente : « Les pouvoirs publics doivent veiller à ne pas laisser perdurer la superposition de compétences pour ne pas pénaliser le logement. Une politique du logement efficace doit clairement définir les rôles de chacun. Nous appelons les différents acteurs à prendre leur responsabilité et à clarifier clairement les bases d’une politique de subsidiarité efficiente. »

### 3<sup>ème</sup> enseignement : le parc privé assume de fait un rôle important en matière de logement social.

Didier Camandona ajoute : « Les efforts pour loger les classes moyennes sont notoirement insuffisants. Il est important de rappeler cette vérité souvent oubliée : le parc privé constitue un parc social de fait, sans bénéficier des conditions de financement de ce dernier (foncier, TVA, etc.). A ceci s’ajoute la situation de l’hébergement d’urgence qui est inacceptable. L’hébergement d’urgence en Ile-de-France coûte 730 millions d’euros à l’Etat chaque année. Une république ne peut faire perdurer cette situation et doit faire construire des logements adaptés pour répondre à ces besoins urgents. »

#### A propos de la FNAIM du Grand Paris

L’organisation syndicale représente en Ile-de-France, hors Seine et Marne, 1 400 professionnels de l’immobilier qui gèrent 2 000 cabinets et succursales, soit un chiffre d’affaires de plus d’un milliard d’euros. La Chambre est spécialisée dans 13 métiers différents de la transaction, de la gestion, de l’expertise et du conseil. Trois de ces métiers sont règlementés par l’Etat, il s’agit de la transaction, de l’administration de biens et des syndicats de copropriété. Dotée de nombreux outils d’analyse, la FNAIM du Grand Paris est une référence incontestée en matière d’informations, d’études économiques et d’informations juridiques sur les marchés immobiliers. La Chambre est membre du CESER Ile de France, du Comité Régional Ile de France présidé par le Préfet de Région et membre de l’Observatoire du logement autour des gares de la Société du Grand Paris.

Site Internet : <http://lamaisondelimmobilier.org/>

Twitter : @fnaimidf

Contact presse: Gaëlle GUSE – 01 55 30 70 93 – [gaelle.guse@grayling.com](mailto:gaelle.guse@grayling.com)